



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Agence nationale  
des titres sécurisés**

# Plan annuel d'accessibilité 2023

Agence nationale des titres sécurisés

## Table des matières

Introduction.....	2
Schéma pluriannuel.....	2
Plan annuel.....	2
Mises à jour .....	2
Contact .....	2
Plan annuel.....	3
1. Portail informationnel et transactionnel de l'ANTS .....	3
2. Démarches concernant l'immatriculation et l'obtention d'un certificat d'immatriculation. ....	3
3. Démarches concernant l'obtention d'un titre d'identité (carte d'identité et/ou passeport).....	4
4. Démarches concernant l'obtention d'un permis de conduire .....	5
5. Formation, sensibilisation et recrutement.....	5
6. Opérations diverses.....	5

## Introduction

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 pris en application de l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et créant un référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne oblige le ministère de l'intérieur à rendre accessible et à publier une déclaration d'accessibilité et à afficher la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour ses sites internet, intranet et extranet, ainsi que pour ses applications mobiles, progiciels utilisés au travers d'un navigateur web ou une application mobile et son mobilier urbain numérique.

## Schéma pluriannuel

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité de l'Agence nationale des titres sécurisés est disponible sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés<sup>1</sup>.

## Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2023 associé au schéma pluriannuel 2021 - 2023.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2023, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## Mises à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

## Contact

Ce document relève de la responsabilité du référent accessibilité<sup>2</sup> de l'agence nationale des titres sécurisés. Certains des points listés dans ce document relèvent de la responsabilité de maîtrises d'ouvrage externes à l'ANTS.

Ainsi, l'ANTS est responsable du portail ANTS constitué des sites d'informations ainsi que des espaces connectés des usagers. La Délégation à la Sécurité routière (DSR) est responsable des formulaires de demande de certificats d'immatriculation et de permis de conduire. La Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques est responsable des démarches concernant l'obtention d'un titre d'identité (carte d'identité et/ou passeport). Ces différentes entités du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ont été sollicitées afin de compléter ce plan annuel 2023.

---

<sup>1</sup> <https://www.ants.gouv.fr/>

<sup>2</sup> Par mail à [ants-accessibilite@interieur.gouv.fr](mailto:ants-accessibilite@interieur.gouv.fr)

## Plan annuel

Action	Détails	Suivi
1. Portail informationnel et transactionnel de l'ANTS		
1.1. Développements correctifs	Des développements sont en cours afin de prendre en compte les retours des audits d'accessibilité réalisés en 2022.	En cours
1.2. Parcours de connexion	Les parcours de connexion ont été revus le 29/11/22 afin de viser leur simplification et la diminution des cas d'erreurs. Des travaux sont en cours afin d'intégrer davantage d'options de connexion, à commencer par l'intégration du fournisseur d'identité « NC Connect » <sup>3</sup> permettant aux résidents de Nouvelle-Calédonie d'effectuer plus aisément leurs demandes de carte d'identité et de passeport en ligne.	En cours
1.3. Revue des courriels envoyés par le portail ANTS	Travail sur l'amélioration de l'accessibilité des courriels envoyés par le portail ANTS lors de la création / gestion des comptes. Une nouvelle mise en page améliorera l'accessibilité de ces courriels. Ceux-ci feront également l'objet d'une simplification rédactionnelle.	En cours
2. Démarches concernant l'immatriculation et l'obtention d'un certificat d'immatriculation.		
2.1. Revue ergonomique des téléprocédures simplifiées (TPS)	Ces téléprocédures en ligne ont fait l'objet d'optimisations ergonomiques en début d'année 2022.	Réalisé
2.2. Mise en place de la nouvelle téléprocédure complémentaire (TPC) « Autre demande concernant l'immatriculation de véhicules »	Une nouvelle version de la démarche « Autre demande concernant l'immatriculation de véhicules » a été mise en production le 04/12/2022. Des développements sont en cours afin de prendre en compte les retours de l'audit d'accessibilité réalisé à l'occasion de cette mise en production. Un audit correctif sera réalisé courant 2023 pour constater la progression du score RGAA à l'issue de ces développements complémentaires.	En cours

<sup>3</sup> <https://connect.gouv.nc/>



2.3. Refonte fonctionnelle et ergonomique du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)	En parallèle des évolutions citées ci-dessus, l'ANTS et la délégation à la Sécurité Routière (DSR) sont engagées dans un chantier pluriannuel (2022-2026), de refonte fonctionnelle et ergonomique du SIV. Ce chantier prend en compte les questions d'accessibilité de manière globale. De ce fait, les évolutions sur le SIV historique, actuellement en ligne, se trouvent limitées au strict nécessaire.	En cours
2.4. Mise à disposition de la possibilité de réaliser les démarches d'immatriculation en langue anglaise.	La Délégation à la Sécurité Routière (DSR) souhaite faire évoluer les démarches d'immatriculation afin de les retranscrire en langue anglaise et ainsi permettre à des personnes étrangères de procéder plus aisément à leurs démarches de ré-immatriculation de véhicule en France.	À faire
2.5. Nouvelle campagne d'audits RGAA des démarches d'immatriculation.	Les démarches d'immatriculation sont actuellement ré-auditées pour mieux refléter le niveau d'accessibilité de la démarche. Ainsi ce ne sont plus les périmètres applicatifs qui sont pris en compte comme périmètre de l'audit d'accessibilité mais l'intégralité du parcours des usagers depuis la page de connexion à leur compte ANTS jusqu'à la réalisation effective de la démarche.	En cours
2.6. Refonte design de l'application Simplimmat.	L'application mobile Simplimmat fait actuellement l'objet d'une refonte intégrale de son interface. Un audit d'accessibilité sera planifié à terme de cette refonte.	En cours
3. Démarches concernant l'obtention d'un titre d'identité (carte d'identité et/ou passeport)		
3.1. Refonte ergonomique / design / a11é des formulaires de demandes de titres d'identité.	Horizon fin 2023, les parcours de pré-demande en ligne d'une carte d'identité seront revus. L'objectif est d'atteindre un score RGAA de 100% soit une conformité totale avec le RGAA. Ce chantier sera lancé au premier semestre 2023 simultanément avec un chantier de refonte des démarches de demande de permis de conduire.	À faire
3.2. Moteur de prise de rendez-vous en ligne	Un moteur de prise de rendez-vous en ligne a été lancé le 23/11/22. Celui-ci a fait l'objet d'un premier audit d'accessibilité. Des développements sont en cours afin d'apporter les correctifs nécessaires et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités de gestion des rendez-vous visant à lutter contre la prise de rendez-vous en doublon pour une même demande et ainsi accélérer les délais de prise de rendez-vous en mairie.	En cours
3.3. Nouvelle campagne d'audit d'accessibilité	Les démarches de demande de titres d'identité seront ré-auditées pour mieux refléter le niveau d'accessibilité de la démarche. Ainsi ce ne sont plus les périmètres applicatifs qui sont pris en compte	À faire

	comme périmètre de l'audit d'accessibilité mais l'intégralité du parcours des usagers depuis la page de connexion à leur compte ANTS jusqu'à la réalisation effective de la démarche.	
4. Démarches concernant l'obtention d'un permis de conduire		
4.1. Refonte ergonomique/design/a11é des formulaires de demandes de permis de conduire.	Horizon fin 2023, les parcours d'inscription aux examens seront revus. L'objectif est d'atteindre un score RGAA de 100% soit une conformité totale avec le RGAA. Ce chantier sera lancé au premier semestre 2023 simultanément avec un chantier de refonte des démarches de demande de titre d'identité.	À faire
4.2. Nouvelle campagne d'audit d'accessibilité	Les démarches de demande de permis de conduire seront ré-auditées pour mieux refléter le niveau d'accessibilité de la démarche. Ainsi ce ne sont plus les périmètres applicatifs qui sont pris en compte comme périmètre de l'audit d'accessibilité mais l'intégralité du parcours des usagers depuis la page de connexion à leur compte ANTS jusqu'à la réalisation effective de la démarche.	À faire
5. Formation, sensibilisation et recrutement		
5.1. Constitution d'un réseau interne en charge des questions d'accessibilité	Maillage d'un réseau de collaborateurs sensibilisés à l'accessibilité numérique à travers les différentes équipes projets en charge de chaque univers de démarches. Ce maillage a pour objectif de faire parvenir plus efficacement l'information en cas d'incidents et de retours usagers.	En cours
5.2. Formation	L'ANTS s'inscrit dans les objectifs formulés par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour proposer des parcours de formations adaptés aux différents métiers concernés par l'accessibilité numérique (création de contenu de communication, développement informatique, graphisme, ergonomie...) permettant aisément d'évaluer les compétences et connaissances des agents du ministère et de faciliter la formation de nouveaux agents.	À faire
5.3. Sensibilisation	Étudier et mettre en pratique la participation de l'ANTS aux DuoDay <sup>4</sup> 2023 pilotés par le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées.	À faire
6. Opérations diverses		
6.1. Plan annuel	Étudier, rédiger et publier le plan d'actions annuel pour 2023.	Réalisé

<sup>4</sup> <https://duoday.fr/>

6.2. Schéma pluriannuel	Mettre à jour et publier le schéma pluriannuel d'accessibilité de l'ANTS pour 2021-2023.	Réalisé
6.3. Pages « Accessibilité »	Dans une démarche de transparence et afin d'améliorer l'accès à ces documents, l'intégralité des déclarations d'accessibilités des démarches en ligne et applications de l'ANTS seront consultables depuis une page unique hébergé sur notre site d'information <a href="http://www.ants.gouv.fr">www.ants.gouv.fr</a> . Ceci permettra un suivi plus efficace et une mise à jour plus réactive suite à la réalisation de nouveaux audits.	En cours
6.4. Favoriser la remontée d'information de la part des usagers	Mise en place d'un process spécifique de signalement des liens cassés et des problèmes de navigation sur les sites de l'ANTS à la tabulation ou avec une technologie d'assistance.	Réalisé
6.5. Traitement des retours usagers	Mise en place d'une procédure spécifique d'assistance destinée aux usagers en situation de handicap nous sollicitant pour les orienter vers des alternatives accessibles / leur permettre d'obtenir le contenu sous une autre forme. Les process doivent être clarifiés avec nos partenaires, les différentes maîtrises d'ouvrage des parcours de démarches étant externes à l'ANTS.	À faire
6.6. Charte graphique / Système de Design / accessibilité	Réaliser la transition de l'intégralité des sites de l'ANTS vers le Système de Design de l'État <sup>5</sup> (DSFR) volet numérique de la marque de l'État. Cette transition graphique facilite et uniformise la mise en accessibilité des nouvelles interfaces produites. L'année 2023 sera marquée par divers projets de refonte des téléprocédures et la poursuite de la prise en compte du DSFR sur le portail ANTS.	En cours

<sup>5</sup> <https://www.systeme-de-design.gouv.fr/>